

LA MINORATION DE LA LANGUE OCCITANE

Dans la dynamique du conflit diglossiques francon-occitan on est passé d'une situation dans laquelle l'occitan était une langue de communication quotidienne à une situation dans laquelle il n'est plus une « langue complète », c'est-à-dire il n'est (plus) utilisé sans distribution fonctionnelle (Lamuella 1994).

Splendeur, décadence, renaissance(s) ...

Un rappel de l'histoire sociolinguistique du domaine occitan en France et de leur dynamique vers la substitution peut être utile.

On sait que d'une façon générale à partir de l'an 1000 commence l'apparition à l'écrit et la standardisation des langues romanes, qui se substituent peu à peu au latin écrit (Glessgen 2007 : 330). Si l'on s'en tient aux documents qu'on a pu trouver, les plus anciens textes écrits en occitan datent du début du XI^e siècle : une brillante littérature se développe rapidement dans tout l'espace occitanophone et sa renommée arrive bien au delà des frontières du Royaume de France.

Mais outre les usages littéraires, l'occitan est également présent dans les usages administratifs (seulement concurrencé, dans un premier moment, par le latin).

Ces deux dynamiques auraient dû amener l'occitan à participer à ce que D. Baggioni appelle la « première révolution écolinguistique » (Baggioni 1997) qui se situe pour les principales langues européennes de 1550 à 1650 : « Au plurilinguisme transcédé par l'usage écrit savant du seul latin succède une nouvelle écologie, organisée par le multilinguisme, où coexistent les langues communes en voie de grammatisation dans des espaces découpés plus ou moins stato-nationalement » (Baggioni 1997 : 74).

La première des conditions était accompli : l'occitan avait subi un processus d'élaboration d'une langue littéraire ou *scripta* plus ou moins stabilisée, standardisée puis adoptée pour des usages non scripturaux » (Baggioni 1997 : 80). Mais à la différence d'autres langues, l'occitan n'a pas été soutenu par une formation *stato-nationale*.

Dans l'espace occitan la Croisade contre les Albigeois (qui commence en 1209) entraîne une perte d'autonomie politique, économique et culturelle : l'occitan ne sera jamais la langue d'un état moderne. L'Édit de Villers-Cotterêts (1539), qui cherchait à interdire l'emploi du latin dans les textes juridiques marque aussi la disparition de l'occitan des usages officiels : désormais il sera cantonné aux usages oraux et à la littérature « mineure ». La *norme* écrite occitane disparaît.

La « deuxième révolution écolinguistique » que Baggioni situe entre 1800 et 1918 a fait naître les « langues nationales » parlées par l'ensemble d'une nation et capables d'assurer toutes les fonctions de communication : formelles ou non, publiques ou privées, écrites ou

orales. L'occitan n'a pas participé à cette « deuxième révolution », bien qu'un mouvement d'éveil se soit produit.

La « mode troubadour » (Lafont 1974 : 101) favorise le développement d'un mouvement de revendication linguistique et littéraire. En Provence, les membres du Félibrige se livrent dès la formation de ce mouvement (1854) à une entreprise de restauration linguistique : relever et raviver en Provence le sentiment de la « race » ; restaurer la langue naturelle et historique du pays ; rendre au provençal sa dignité par la consécration de sa poésie (Bec 1967 : 101). Ils arrivent pour la première fois à élaborer un système graphique pour l'occitan « simple et relativement cohérent » (Bec 1967 : 107) face à l'anarchie qui régnait auparavant. Malgré la renommée de Mistral, la graphie mistralienne s'est avérée non adaptée à l'ensemble des dialectes occitans. Ce qui explique son échec hors du pays rhodanien.

Ceci dit, peut-être parce que trop timide et trop minoritaire, le Félibrige n'arrive à sortir la langue occitane de sa situation fortement diglossique.

Malgré la richesse linguistique de son territoire national, la quête de *l'unilinguisme* fut historiquement une préoccupation principale dans le processus de construction de l'Etat-Nation français, intensifiée à partir de la Révolution Française. Comme l'a mis en évidence H. Boyer, les victimes de *l'unilinguisme* seront bien sûr les langues de France autres que LA langue nationale, mais aussi celle-ci, car *l'unilinguisme* vise non seulement l'élimination de tous les concurrents du français mais refuse également en même temps toute déviation de la Norme (Boyer 2000).

Cette idéologie a freiné toute tentative (sincère ou non) de donner une vraie existence juridique aux langues régionales en France. Les propos du Rapport de l'abbé Grégoire (1791) resurgissent chaque fois que le débat sur les langues régionales se rouvre (celui provoqué par la signature de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* en est un bon exemple) : les langues régionales sont des restes du passé, du folklore, de l'ignorance... l'affaire de militants suspects d'anti-républicanisme face au français qui est la langue de la modernité, de la science, de l'ouverture... : *la* langue de la République, comme l'affirme par ailleurs la Constitution en son article 2 depuis 1992.

A partir de la Révolution française et tout au long du XIX^e siècle et du début du XX^e on est passé dans l'aire occitanophone (surtout dans les zones rurales) d'un monolinguisme généralisé en langue d'oc à un monolinguisme presque complet en français. La Loi Ferry de scolarisation obligatoire, laïque et gratuite (1881) a fait de l'école le principal acteur de la francisation des enfants (surtout dans les campagnes) : l'apprentissage efficace du français y a été accompagné d'une dévalorisation et d'une stigmatisation (aussi efficaces) des langues régionales, au premier chef de l'occitan.

Le besoin d'affirmer une identité plurilingue face à la mondialisation et de renforcer la crédibilité internationale de la France dans sa défense de la Francophonie¹ a sûrement fait avancer quelque peu la question des langues régionales dans l'Hexagone mais n'a pas évincé jusqu'à aujourd'hui le poids de l'idéologie *unilinguiste*. Certains événements récents le montrent de façon claire, comme l'a montré J.-M. Eloy (2005)².

Les conséquences de la dynamique diglossique vécue par l'occitan, quant à la pratique et à la transmission de la langue, ont été mises en évidence dans toute leur ampleur par l'enquête Famille de l'Institut National d'Études Démographiques, associée au recensement de mars 1999 (Heran, Filhon, Deprez 2002) : presque 90% des hommes adultes actuellement à qui leur père parlait habituellement la «langue d'oc» dans leur enfance vers l'âge de 5 ans, déclarent ne pas avoir fait de même avec leurs propres enfants. La transmission de la langue déjà en fort recul se serait donc presque interrompue dans la dernière génération. On se trouve donc face à une situation très proche de la substitution linguistique, et très préoccupante d'un point de vue écolinguistique.

¹ Cf. la Conclusion du Rapport Poignant : «Le choix de la francophonie : la langue française a besoin d'être défendue et développée à l'étranger. Elle est notre langue commune. Son rayonnement à l'extérieur comme langue étrangère, sa défense comme langue minoritaire seront d'autant plus convaincants que la place des langues de France sera affirmée. Nous sommes un pays qui connaît une grande diversité de langues parlées, qu'elles soient historiques ou issues de mouvements migratoires. C'est pour cela que la langue française est primordiale, c'est pour cela qu'il faut avoir une politique suivie et cohérente pour les autres ».

² Plus récemment, à l'occasion du débat sur les langues régionales qui s'est tenu à l'Assemblée Nationale (7 mai 2008) et au Sénat (13 mai 2008), les vieilles représentations de l'idéologie unilinguiste ont été (encore une fois) d'actualité. Un amendement à la constitution (article 75-1) a été pourtant voté le 21 juillet 2008 : «Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». On attend une loi linguistique en 2009.